

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JANVIER 2025

Présents : Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, Claire DORBEC, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Noël FAURE, Patrick GINET, Philippe GROSSIORD, Carole FAYOLLE, Romain BOICHON, Bastien DOMINIQUE, Marion BERARD, Marion AMBIS,

Absents excusés : Marie-Caroline GARCIN, Eric CHANTRE,

Absents : Véronique GOYON, Nathalie GARNIER, Jean-Marc PALAIS, Frédéric AUBERGER, Marion TISSOT,

Pouvoir : David VINCENT donne pouvoir à Claude CLARON,

Secrétaire de séance : Philippe GROSSIORD

Heures de début de séance : 19h30

Quorum : quorum atteint

Ordre du jour :

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
 1. Avis sur le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais élaboré par le SYTRAL
 2. Solidarité : proposition de don pour Mayotte
 3. Ouverture de crédits budgétaires 2025
 4. Autorisation de signature pour la reprise de la voirie et des réseaux du lotissement du Mathy
 5. Mandat au cdg 69 pour le choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et pour le risque « prévoyance »
- ⇒ **Questions diverses :**
 - 1.

1. Désignation du secrétaire de séance

Philippe GROSSIORD se propose pour être secrétaire de séance. Il est désigné secrétaire de séance.

2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 12 décembre 2024 :

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 12 décembre 2024.

Le compte-rendu de la séance du 12 décembre 2024 est approuvé comme suit :

Pour : 11

Abstention : 1 Marion AMBIS

Contre : 0

3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

4. Délibérations

Délibération n°2025-001 : Avis sur le projet de mobilité des territoires lyonnais élaboré par le SYTRAL

Rapporteur : Jérôme LACOSTE-DEBRAY

Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR arrive à 19h50

Jérôme LACOSTE-DEBRAY expose les principaux points du projet mobilité des territoires lyonnais élaboré par SYTRAL Mobilités.

En effet, SYTRAL Mobilités est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan de Mobilité des territoires lyonnais sur l'ensemble de son ressort territorial. Et par délibération du 21 novembre 2024 et à l'issue d'une large concertation, SYTRAL Mobilités a arrêté son projet de plan de mobilité des territoires lyonnais.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY précise que, conformément à l'article L.1214-28-2 du code des transports, le Président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis des conseils municipaux sur ce projet.

Le Plan de Mobilité, établi à l'horizon 2040, vise à répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques des déplacements en proposant des solutions concrètes de réduction du trafic routier, des personnes et des marchandises, de développement des transports collectifs, des mobilités actives et des alternatives à l'usage individuel de la voiture.

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais repose sur les grands principes suivants :

1. La contribution à la mise en œuvre des différents projets de territoire au travers notamment de mesures visant à articuler davantage le développement du territoire et les politiques de mobilité
2. Le développement de solutions de mobilité durable, visant à favoriser les transports collectifs, le covoiturage, la marche, le vélo et à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, mais aussi à construire les conditions permettant le développement d'alternatives au transport routier de marchandises ;
3. L'amélioration de l'accessibilité pour tous les territoires, y compris les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales, en renforçant l'offre de transports collectifs et les infrastructures ;
4. La sécurité et l'inclusivité des déplacements, avec un objectif de diminution des accidents et de meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite ;
5. La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique, en réduisant les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre ;
6. La gestion multimodale des déplacements ;

Focus territorial l'Ouest Lyonnais (extraits)

Le Plan de Mobilité identifie plusieurs enjeux en ce qui concerne le territoire :

- Offrir des alternatives à l'usage de la voiture solo pour les déplacements vers et depuis l'Agglomération lyonnaise :
 - en s'appuyant sur l'offre du tram-train de l'Ouest lyonnais (branches de la vallée de la Brévenne et de Brignais)
 - en améliorant l'efficacité et en développant l'offre de transports collectifs routiers, que ce soit des cars en lien avec la partie ouest du territoire ou un rapprochement avec le réseau urbain dans la partie est ;
- Renforcer les offres de transports collectifs et de covoiturage permettant de limiter l'usage de la voiture pour les déplacements reliant les polarités de l'Ouest Lyonnais, mais également les liaisons avec les pôles d'emplois majeurs situés à proximité (Techlid, Vallée de la Chimie, Marcy l'Etoile, ...) ;
- Contribuer au renforcement des centralités par la mise en œuvre d'alternatives confortables et sécurisées en modes actifs au sein des communes et entre les bourgs et leurs hameaux ;
- Améliorer l'articulation des réseaux et permettre aux habitants un accès facilité aux offres de transports collectifs en développant des pôles de rabattement de proximité pour limiter l'usage de la voiture individuelle en favorisant l'intermodalité ;
- Accompagner les changements de comportements de mobilité en particulier à destination des habitants des zones les moins denses du territoire, en commençant par faire changer la vision portée sur chaque mode et en incitant les habitants à tester de nouvelles pratiques ;
- Développer le conseil en mobilité mis en place pour les entreprises de l'Ouest lyonnais, en particulier dans les principales zones d'activités (la Pontchonnière à Savigny, les Platières à Mornant, les différents parcs d'activités à Brignais, ZI Colombiers-Grande Eglise à Saint Symphorien-sur-Coise, ...) et pour les pôles d'emplois majeurs voisins, notamment de l'ouest de l'Agglomération lyonnaise.

Conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Jérôme LACOSTE-DEBRAY rappelle les efforts importants de Sytral Mobilités pour favoriser les déplacements en transport en commun, avec notamment le renforcement des lignes de bus (2Ex...). La CCVL a aussi son plan de déplacement mode doux (vélo) qui doit être harmonisé avec le plan de Sytral Mobilités. Des arrêts d'autostop sont également étudiés ou en place. Le partage de voirie entre véhicule et piéton/vélo peut aussi être accompagné par du marquage au sol.

Patrick GINET arrive à 2015

Patrick GINET rappelle l'existence de l'application Karos pour le covoiturage (CCVL – Encovoit').

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la majorité au plan de mobilité de SYTRAL Mobilités.

Adopté comme suit :

Pour : 13

Abstention : 2 Marion AMBIS et Romain BOICHON

Contre : 0

Délibération n°2025-002 : Solidarité : proposition de don pour Mayotte

Rapporteur : Monsieur le Maire

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, la commune de THURINS souhaite participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

En effet, sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Thurins tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Thurins contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 1 000 € au fonds de concours spécifique existant.

Marion AMBIS propose une clause de revoyure pour éventuellement verser une participation supplémentaire dans quelques temps, selon les besoins de l'île.

Le conseil municipal, l'exposé entendu, après en avoir délibéré, accepte le versement d'un don de 1 000 € pour l'île de Mayotte suite au passage du cyclone Chido.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Délibération n°2025-003 : Ouverture de crédits budgétaires 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que l'ouverture de crédits pour des programmes d'investissement du budget principal permet à la commune de payer des factures d'investissement sur des chapitres budgétaires qui n'ont pas de restes à réaliser.

Pour la bonne marche des services, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, dans l'attente du vote du budget 2025.

Chapitre / Opération	Crédits votés au BP 2024 (hors RAR)	Montants des DM 2024 (hors RAR)	Montant final à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts (limite du quart)
Chapitre 21 immobilisations corporelles	501 390 €	23 000 €	524 390 €	25% : 131 097 €
Opération 00022 Aménagement du Vallon création plaine sportive	1 287 500 €	-23 000 €	1 264 500 €	10% : 126 450 €
Opération 00021 Travaux réhabilitation et rénovation énergétique mairie	1 126 500 €	0 €	1 126 500 €	10% : 112 650 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte l'ouverture des crédits budgétaires telle que prévue ci-dessus, pour l'exercice 2025.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Bastien DOMINIQUE arrive à 20h27

Délibération n°2025-004 : Autorisation de signature pour la reprise de la voirie et des réseaux des terrasses du Mathy

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs réunions ont eu lieu pour s'assurer de la faisabilité technique de reprise de la rue de la loge et des réseaux des terrasses du Mathy. Quelques réserves mineures existent encore mais seront relevées avant la signature de l'acte authentique de reprise.

A l'heure actuelle, le parc n'est pas pris par la commune. En effet, le mur le long de la RD 311 n'a pas été repris encore ; l'élagage n'est pas fait et la commune souhaite s'assurer de la bonne pousse des végétaux.

La rue de la loge est une voie d'intérêt communautaire. La reprise s'effectue à titre gratuit.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la reprise de la voirie rue de la loge et des réseaux des terrasses du Mathy.

Adopté comme suit :

Pour : 16

Abstention :

Contre :

Délibération n°2025-005 : Mandat au cdg69 pour le choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et le risque « prévoyance »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Le cdg69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de THURINS conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

En réponse à la question de Catherine PAILLAT sur une mutuelle santé communale, Monsieur le Maire explique que la Région Auvergne Rhône-Alpes propose une mutuelle santé pour les habitants, souvent les plus fragiles, personnes âgées, jeunes, ... pré mutuelle santé pour les habitants ?

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal mandate le cdg69 pour mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis, santé et/ou prévoyance.

Adopté comme suit :

Pour : 16

Abstention :

Contre :

5. Questions diverses

- Vallon : la visite du chantier pour les élus aura lieu le samedi 15 février à 11h00. Une balançoire en forme de nid d'oiseau sera installée dans le Vallon pour que toutes les tranches d'âge d'enfants aient un jeu. L'enrochement revient au même prix que les gabions. Les entreprises Lacassagne et Greenstyle travaillent bien.
- Date inauguration de la mairie et du Vallon, le vendredi 4 juillet 2025 à 18h30. :
- Monsieur le Maire est allé à la Sainte-Geneviève, patronne des gendarmes. Il a pu s'assurer du maintien des budgets pour la gendarmerie.
- La commune de Thurins a envoyé une lettre en recommandée au maître d'œuvre ainsi que des pénalités de retard à deux entreprises. Des discussions sont en cours pour une fin de chantier apaisée.
- Ecole de Condé : design projet avec les 3eme années du Bachelor design matériaux... sur le cheminement piéton le long du Garon. Diverses propositions d'aménagement ont été faites par les étudiants. La diversité des approches, les réflexions engagées et le recul des étudiants ont été appréciés par les élus présents ce jour-là.
- Diminution de la délinquance : réalité constatée de baisse délinquance liée au bien, par les services de gendarmerie.

Fin 21h25

Signature du Maire

Claude CLARON

Signature du/des secrétaire(s) de séance

Philippe GROSSIER

Philippe GROSSIER



